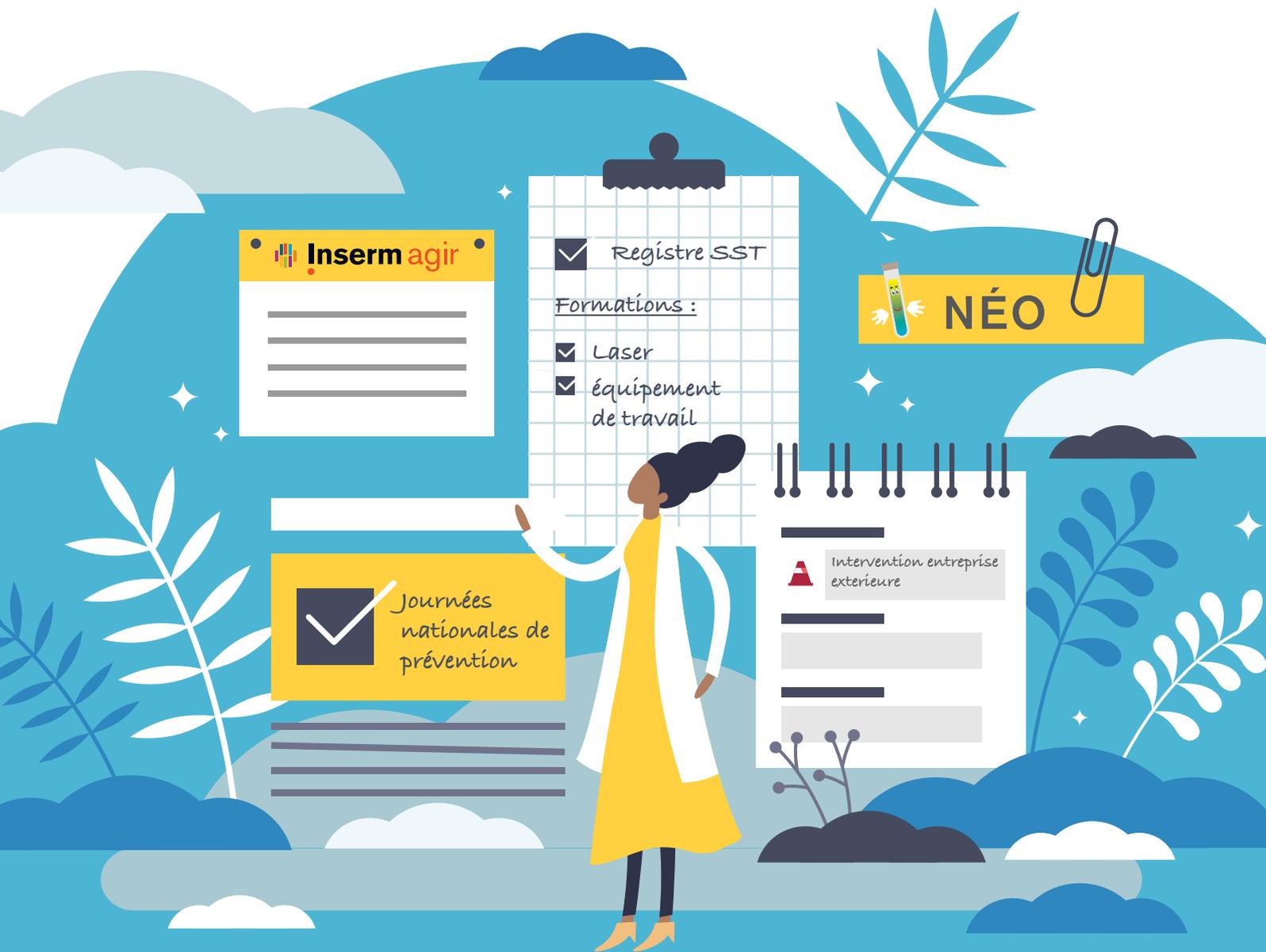


# Objectif Santé & Sécurité

Prévention des risques et santé au travail



## DOSSIER L'ASSISTANT DE PRÉVENTION

Numéro

15

Nov 20



# LE MOT DE...

La prévention des risques professionnels est un enjeu majeur pour l'Inserm. Elle traduit en premier lieu un engagement et une volonté politique forte de l'établissement. Chacun à son niveau (responsables, représentants du personnel, conseillers et médecins du travail, agents) est directement concerné. Notre démarche partagée est guidée par :

- des valeurs essentielles : respect des personnes, transparence dans la mise en œuvre de la démarche de prévention et dialogue social ;
- des bonnes pratiques de prévention.

L'OSS est le premier véhicule de ces valeurs partagées. Il est le fruit d'un travail collectif auquel le Sercom est heureux de participer notamment pour la rédaction. Notre service accompagne également l'Inserm pour l'analyse et la mise en œuvre des obligations réglementaires de prévention des risques professionnels et de protection des agents qui s'imposent à notre établissement.

Notre action de veille juridique permanente et de communication sont quelques-uns de ces éléments qui constituent le socle d'une culture de prévention.

En 2019, les principales dispositions de la loi sur la transformation de la fonction publique dans le domaine de la prévention et de la santé au travail ont porté sur le dialogue social. Pour mettre en place ces nouvelles instances, une réflexion est en cours ; celle-ci devra nécessairement prendre en compte la notion de proximité et les besoins de dialogue au plus près des réalités du terrain. Ce travail sera engagé dans le cadre d'une concertation plus large afin de permettre un dialogue social ouvert sur ce thème. Nous attendons également pour 2020 et 2021 un train de mesures qui compléteront les dispositifs de protection des agents.

Nous aurons donc de nombreuses occasions de revenir vers vous avec l'OSS !

**Agnès Bristica,**

Responsable du service Réglementation Coordination de gestion Organisation, Méthodes

**LE MOT DE...**  
Agnès Bristica,  
Responsable  
du service  
Réglementation  
Coordination de  
gestion, Organisation,  
Méthodes

2

**L'ENCYCLO**  
E comme écran

**L'INTERVIEW**  
Anne-Marie Thomas  
« Le rôle du médecin du travail est de prendre soin de l'individu au travail. »

3

**DOSSIER**  
L'assistant de prévention

4

**RETOUR D'EXPERIENCE**  
 Mise en place d'un plan de prévention RPS au CRCINA

7

**DU COTÉ DU BCPR ET DE LA COVID-19**

8

**LE SAVIEZ-VOUS ?**  
 Une histoire du code vestimentaire dans les hôpitaux au 19e siècle

AGENDA



# L'ENCYCLO : E COMME ÉCRAN

**Avez-vous une idée du temps que vous passez devant vos écrans ?** De la télévision à la tablette en passant par l'ordinateur et le smartphone, les écrans sont partout !

À l'ère du numérique, ils constituent l'interface principale que ce soit à la maison ou au travail. Les modes de connexion continuent d'évoluer vers toujours plus de mobilité et le smartphone s'impose comme l'équipement privilégié pour se connecter à internet ([www.arcep.fr](http://www.arcep.fr)). Les adultes passent en moyenne 5h07 minutes par jour devant les écrans, contre 3h10 il y a dix ans, soit deux heures de plus (source : Agence Santé publique France). Le télétravail offre la possibilité de travailler en dehors des locaux habituels en utilisant les outils numériques. On travaille parfois sur écran sans être installé à un bureau, en mode nomade (dans le train ou l'avion par exemple), en salle de réunion ou sur une paillasse à côté d'équipements scientifiques. On sort ainsi de l'idée du lieu de travail unique.

Mais si les écrans sont devenus incontournables dans notre environnement de travail, leur usage intensif peut entraîner :

- de la fatigue visuelle et cognitive (en fonction de la charge de travail et des applications utilisées) ;
- des troubles musculo squelettiques liés à une posture statique prolongée, des gestes répétitifs, une contrainte posturale, le stress et l'organisation du travail.

C'est dans ce contexte que le Bureau de Coordination de la Médecine de Prévention (BCMP) publiera bientôt son guide « Travail sur écran : Bien aménager son espace de travail » 2<sup>ème</sup> génération. Sous forme dématérialisée en français et en anglais, vous pourrez également l'imprimer pour une utilisation sur place ou à emporter !

Caroline Martin





## ANNE-MARIE THOMAS

**Le Docteur Anne-Marie Thomas est médecin du travail de l'Inserm à la DR Auvergne-Rhône-Alpes sur les sites de Lyon et Grenoble. Elle nous parle de son métier à la croisée des chemins entre activité clinique médicale et analyse des postes de travail.**

### Objectif Santé & Sécurité : Pouvez-vous définir le rôle de la médecine de prévention ? Qu'est-ce qui vous distingue des autres médecins ?

**Anne-Marie Thomas :** La médecine de prévention n'est pas toujours bien connue. A l'instar de la médecine du travail dans le privé, nous intervenons dans le secteur public sur l'articulation entre santé et travail. Nous préconisons les aménagements à apporter à un poste afin de le mettre en adéquation avec l'état de santé de l'agent pour favoriser son maintien dans l'emploi. Le rôle du médecin du travail est de prendre soin de l'individu au travail à la différence du médecin dit « agréé » ou médecin « statutaire » qui se prononce sur l'aptitude à entrer dans la fonction publique. Le médecin du travail est un conseiller des agents et de leur employeur sur les questions de santé au travail, il ne prescrit pas de traitement (sauf urgence) ni d'arrêt de travail.

Il contribue à créer un dialogue entre l'individu et son contexte de travail. Les interactions sont nombreuses : hiérarchie, services RH, assistante sociale, conseillers et assistants de prévention, et au siège, BCMP<sup>1</sup>, BCPR<sup>2</sup>, BPS<sup>3</sup>. C'est un travail collaboratif. De fait, nous apportons notre expertise santé au sein des CSHSCT, des cellules de veille sociale ou encore au sein des cellules de crises comme dernièrement sur la Covid-19.

### OSS : Comment est organisé votre travail au quotidien ?

**A-M. T. :** Le cœur de notre métier reste bien sûr le suivi médical des agents avec les visites au cabinet : visites périodiques, de reprise (après maladie, accident de service, congé longue maladie (CLM), congé longue durée (CLD), maternité, disponibilité...), de pré-reprise ou suivis particuliers. Des aménagements de poste peuvent s'avérer nécessaires suite à une problématique de santé temporaire mais aussi à un handicap, à une problématique de risque psycho-social, ou encore pour

le suivi des femmes enceintes. Notre métier nécessite ainsi une connaissance des postes de travail (produits, milieux, façons de travailler). Pour ce faire, nous assurons des actions en milieu de travail (AMT) appelées aussi « tiers-temps ». Ce sont les études de poste pour lesquelles je me déplace sur le lieu de l'activité pour comprendre l'organisation du travail et adapter les préconisations. Il y a aussi un temps de formation donnée et reçue qui est important. Je forme les agents à la prévention des risques en collaboration avec le conseiller de prévention. Je maintiens à jour mes connaissances par des recherches bibliographiques, la participation aux groupes de travail sur les différents risques (chimiques, biologiques, radioactifs, RPS), la participation à des congrès ou séminaires. Enfin, la gestion du cabinet (planning des rendez-vous, commandes...) est un travail quotidien pour lequel je suis secondée par mon assistante Zineb Lahmici.

### OSS : Quelles sont les spécificités de la médecine de prévention à l'Inserm ?

**A-M. T. :** Dans un contexte de recherche comme celui de l'Inserm, il y a une vraie complexité des risques mais qui est contrebalancée par le maillage des différents acteurs de la prévention. Les personnels sont souvent très engagés et passionnés par la science. Ils sont déjà sensibilisés aux risques. En parallèle, la rencontre avec le médecin permet aussi de questionner leur rapport au travail et donne une place à l'expression de la subjectivité. Au fil du temps, un lien se noue avec les agents et la médecine de prévention est identifiée en tant que ressource pour les personnels de l'Inserm.



Le Docteur Anne-Marie Thomas (à gauche) et son assistante Zineb Lahmici.

“ **Le rôle du médecin du travail est de prendre soin de l'individu au travail** ”

Propos recueillis par  
Adja Diop

<sup>1</sup>Bureau de coordination de la médecine de prévention  
<sup>2</sup>Bureau de coordination de la prévention des risques  
<sup>3</sup>Bureau de la politique sociale



## L'ASSISTANT DE PRÉVENTION

**L'assistant de prévention est un acteur essentiel de la mise en œuvre des règles de santé et de sécurité au travail. Prévention, amélioration et diffusion des connaissances et des méthodes de travail, observation des prescriptions législatives et réglementaires..., il concourt à de nombreuses missions au plus près des réalités du terrain.**

### De quoi parle-t-on ?

L'Assistant de Prévention (AP), est une fonction qui existe depuis de nombreuses années à l'Inserm et, au-delà, dans tous les laboratoires de recherche en France. Elle est décrite dans le décret n°82-453 du 28 mai 1982.

#### APPELATION

L'assistant de prévention est le terme officiel depuis 2011, mais dès 1982 les AP existaient sous l'acronyme d'ACMO. Et même bien avant 1982, ils étaient déjà présents dans les laboratoires de recherche sous les appellations par exemple de « **correspondant hygiène et sécurité** » ou « **agent chargé de prévention** ».

Spécifiquement à l'Inserm, les « **Chargés de prévention de centre** » coordonnent la prévention à l'échelle d'un centre de recherche.

Ainsi, dans chaque structure de recherche de l'Inserm, au moins un agent (Inserm ou non), volontaire, est nommé AP par les tutelles de la structure, sur proposition du directeur et après avis du conseil de la structure de recherche.

Placé auprès du directeur de la structure de recherche, l'AP exerce une mission d'assistance et de conseil dans :

- la démarche d'évaluation des risques professionnels,
- la mise en place d'une politique de prévention des risques,
- la mise en œuvre d'actions de prévention et de mesures de sécurité et de santé au travail visant à l'amélioration des conditions de travail des personnels,

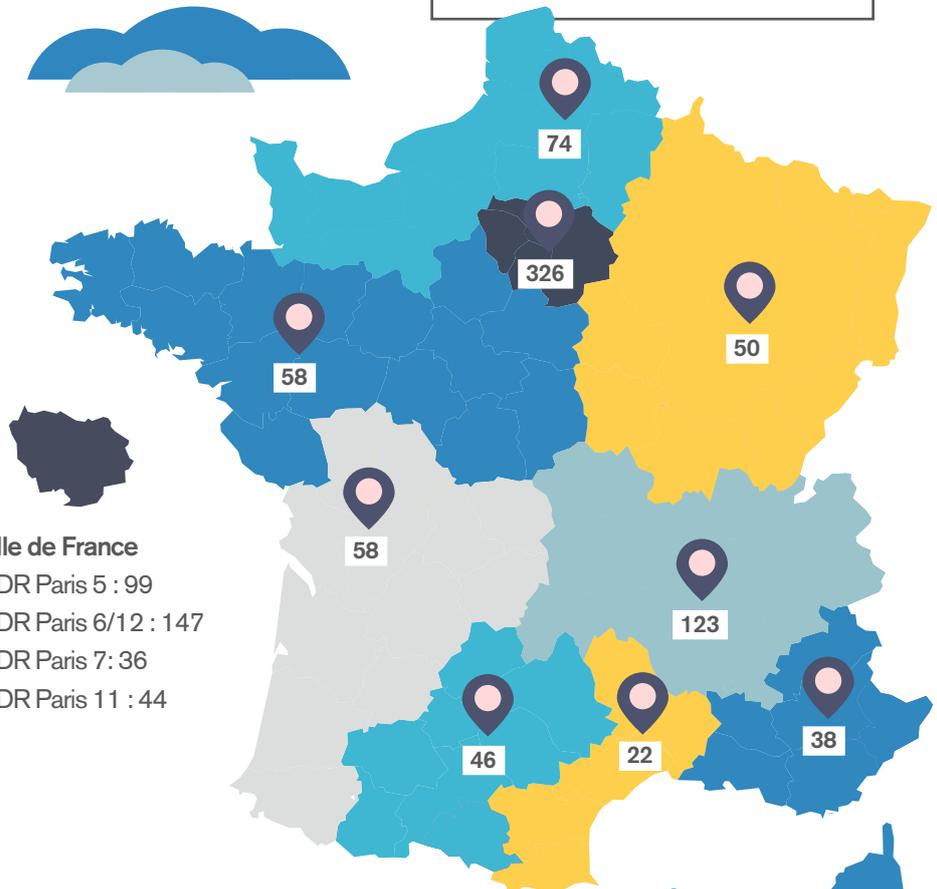
- la sensibilisation, l'information et la formation des personnels quant aux risques de l'unité.

L'AP mène donc une mission d'intérêt collectif qui contribue à la sécurité des personnes, des biens et à la préservation de l'environnement. Cependant, il n'est pas le seul acteur en la matière et surtout il n'est pas responsable de la sécurité, rôle qui incombe au directeur de la structure.

L'AP n'est pas non plus en charge d'assurer la mise en œuvre des mesures de sécurité à la place de chaque personne ou de pallier l'investissement nécessaire du collectif.

#### INSTRUCTION GÉNÉRALE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL INSERM 22/02/2016

*« Dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, le directeur d'unité de recherche [...] est responsable de l'application par les personnels sous son autorité des lois et règlements en vigueur [...] »*



#### Ile de France

- DR Paris 5 : 99
- DR Paris 6/12 : 147
- DR Paris 7 : 36
- DR Paris 11 : 44



### Quel est son rôle dans l'unité ou le service ?

L'AP est un acteur de terrain indispensable pour faire «vivre» au quotidien la démarche de prévention. Ses actions s'articulent sur le terrain avec d'autres acteurs de la structure comme la personne compétente en radioprotection, le sauveteur secouriste du travail, le référent de confinement, etc.

L'AP s'appuie également sur des acteurs clés de la délégation, notamment le conseiller de prévention et le médecin du travail qui lui apportent leur expertise technique et méthodologique, ou encore les membres du CSHSCT. Il peut également se tourner vers les homologues des autres tutelles de la structure. Pour les centres de recherche, le directeur peut confier à un chargé de prévention de centre (CPC) les missions de prévention dont l'animation du réseau des AP internes.

### Comment devient-on assistant de prévention ?

A ce jour, l'activité d'un AP n'est régie par aucun profil d'emploi, corps et grade particulier. Il peut toutefois être recommandé que son statut et ses compétences soient adaptés au niveau d'exigence attendu pour mener à bien ses missions, notamment s'il doit s'adresser à des chercheurs ou exercer un rôle de coordination.

Avant tout, on cherchera certaines qualités humaines parmi les candidats : grand sens relationnel, sens de l'initiative, neutralité et surtout une bonne connaissance du fonctionnement et de l'organisation de sa structure. En effet, l'action de l'AP sera d'autant plus efficace qu'il aura déjà passé un certain temps dans la structure avant d'être nommé.

L'assistant de prévention bénéficie avant sa prise de fonction d'une formation initiale obligatoire (entre 5 et 7 jours), puis d'une formation continue destinée à développer ses compétences sur la connaissance d'un risque particulier ou sur la maîtrise d'un outil, d'une technique, d'une démarche.

Une fois formé, l'AP est nommé par les tutelles de la structure et il reçoit une lettre de cadrage qui formalise ses missions, les

### LES MISSIONS DE L'ASSISTANT DE PRÉVENTION

- **Il assiste et conseille** le directeur de sa structure, les responsables d'équipe et le personnel dans la mise en œuvre des mesures de sécurité et de prévention, ainsi que dans la recherche de solutions pratiques aux difficultés rencontrées.
- **Il coordonne** la réalisation de l'évaluation réglementaire des risques professionnels et l'élaboration d'un programme d'actions visant à réduire le niveau des risques dans les différentes activités de sa structure. Il suit également la réalisation des actions de prévention.
- **Il participe**, sur le volet santé et sécurité au travail, à l'accueil des nouveaux entrants dans sa structure.
- **Il analyse** les incidents/accidents pour en identifier les causes et mettre en place des mesures de prévention afin d'éviter qu'ils ne se reproduisent. Il tient le registre de santé et de sécurité au travail.
- **Il facilite** la mise en place de l'organisation des secours définie par son hébergeur.
- **Il conseille** son directeur pour l'établissement d'un plan de gestion des déchets générés dans la structure en application des filières et procédures de sites.
- **Il participe** à la mise en place des vérifications périodiques réglementaires pour maintenir conforme le parc des équipements de travail et des installations.
- **Il concourt** au suivi des interventions des entreprises extérieures et notamment à la rédaction des plans de prévention et protocoles de sécurité afin de garantir les personnels des risques liés à la co-activité.
- **Il informe** son directeur de structure sur les formations obligatoires en matière de santé et de sécurité au travail que les agents de son service doivent suivre en fonction de leurs activités.
- **Il anime** la prévention par la mise en place d'actions de sensibilisation (affichages, mails...) du personnel de sa structure pour le respect des consignes et règles de sécurité.

moyens et la quotité de temps dédié. Il fera partie intégrante du réseau des assistants de prévention de la délégation, qui est animé par le conseiller de prévention. Il fait le lien à la fois entre le directeur d'unité et les équipes de travail et entre la communauté prévention de la délégation et le centre ou l'unité.





**Delphine Taillieu et Émilie Capoen, chargées de prévention, nous parlent de leurs activités.**

**Quel est votre positionnement en tant qu'assistant de prévention dans l'unité ? Etes-vous bien identifiée, participez-vous à la vie de l'unité ?**

**Delphine Taillieu :** Je suis chargée de prévention en centre de recherche, c'est-à-dire que je coordonne les 7 Assistants de Prévention des 5 équipes qui constituent notre unité et qui sont réparties sur 3 sites géographiques différents. Pour les bâtiments dans lesquels je ne suis pas, les AP font preuve d'une grande autonomie. Nous avons également l'aide précieuse de l'AP de l'IRCL et de la coordinatrice santé et sécurité de l'IBL.

**Émilie Capoen :** Après la directrice, les directeurs adjoints et la responsable administrative, je suis la personne que l'on vient voir le plus souvent. Il y a toujours une personne dans l'unité qui a besoin de mon aide dans le domaine de la prévention. Cela peut être une question sur un produit chimique, sur le registre SST ou pour demander un conseil sur une manipulation. Je pense que je suis bien identifiée puisque je suis souvent sollicitée. Dès que je reçois des informations en hygiène et sécurité, j'en informe le laboratoire. Je fais un rappel régulier sur le port des EPI et j'essaie de faire un point en réunion de labo dans le domaine de la prévention.

**Comment votre activité est-elle perçue par vos collègues ? Avez-vous des exemples ?**

**D.T. :** Je suis encore un peu nouvelle, je suis arrivée au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Je me suis présentée directement aux équipes en réunion de laboratoire, avec mes missions et la façon dont je proposais de travailler. J'ai présenté mon concept « Psst! » pour Prévention, Santé, Sécurité au Travail. J'ai expliqué que les Assistants de prévention sont là pour simplifier la vie des agents par rapport aux obligations réglementaires et assurer leur sécurité.

J'ai insisté sur le côté bien-être au travail, convivialité et accompagnement. Car c'est aussi ça la prévention. Par exemple, j'ai créé un nouveau projet : la parenTHÈSE ! C'est un créneau mensuel de convivialité pendant lequel on parle de tout sauf de sciences ! Le but est de découvrir les personnes avec qui on travaille, d'instaurer un climat d'échanges, d'atténuer les groupes, les statuts... Cela semble plaire car il y a toujours du monde !

**Comment s'organise votre temps ? Votre activité est-elle régulière, plutôt saisonnière ? Racontez-nous une journée type d'AP ?**

**E.C. :** J'essaie de prendre une demi-journée par semaine pour faire le point en prévention des risques, mais la plupart du temps, cela est très différent. C'est un peu tous les jours dès que j'ai un peu de temps entre les manipulations ou parfois quand je suis sollicitée. Personnellement, je trouve que l'activité est plutôt régulière.

**D.T. :** En tant que Chargée de Prévention, j'ai la chance d'avoir 50% de mon temps de travail à dédier au Psst!, j'ai donc le luxe de pouvoir aller au-delà des risques chimiques, biologiques, radioactivité, OGM... La plupart des AP n'en ont pas le temps.

**Quelles difficultés ou enjeux rencontrez-vous dans votre mission ?**

**D.T. :** N'ayant qu'un an d'expérience, je me familiarise progressivement avec les différentes procédures et réglementations. Ce n'est pas toujours aisé car les exigences sont nombreuses et complexes et les erreurs ou oublis seraient lourds de conséquences.

**E.C. :** Dernièrement, quand l'autoclave du bâtiment a dû passer sa requalification décennale et qu'il y a eu des réparations à faire, il a été mis hors service pendant 6 mois. J'ai dû mettre en place pour mon labo les bonnes pratiques pour pouvoir continuer d'autoclaver dans d'autres labos tout en respectant les plannings. Cela n'a pas été simple, mais j'en suis ressortie avec une expérience enrichissante tant sur le plan humain qu'organisationnel.

**Qu'est-ce que vous aimez le plus dans votre activité d'assistante de prévention ?**

**E.C. :** Ce que j'aime le plus, est ma mission avec les nouveaux entrants. Je leur transmets toutes les informations sur la prévention des risques, je leur apprend les termes et j'aime les voir venir me demander des conseils.

**D.T. :** La diversité des sujets à traiter : scientifiques, réglementaires, humains. Et le côté « accompagnement », j'apprécie d'être sollicitée par les agents qui mettent le doigt sur des procédures inexistantes, incomplètes et pour lesquelles ils recherchent une optimisation pour travailler en sécurité. La période que l'on vient de traverser avec l'épidémie de la Covid-19 a permis de montrer aux agents que les AP sont indispensables et sont là pour accompagner, pas pour embêter le monde !

**Marlyse Buyel  
Etienne Pelletier**



Patricia Le Saec au local produits chimiques du laboratoire de l'UMR 892 « Centre de Recherche en Cancérologie Nantes - Angers ».

© Inserm/Latron, Patrice



## PLAN DE PRÉVENTION RPS

### Mise en place d'un plan de prévention RPS au Centre de Recherche en Cancérologie et Immunologie Nantes Angers (CRCINA), U1332, Nantes

#### De quoi s'agit-il ?

Un questionnaire a été proposé à toutes les unités Inserm en juin 2019 afin d'évaluer les risques psychosociaux (RPS) dans les structures et d'intégrer cette évaluation dans le document unique d'évaluation des risques professionnels.

Comme pour toute évaluation des risques, un plan d'action de prévention doit être élaboré à partir des résultats. Le CRCINA, un centre de recherche Nantais dirigé par Marc Gregoire, a constitué un groupe de travail pour établir et prioriser les actions à mettre en place, selon la méthode préconisée par le Bureau de la prévention des risques (lien vers guide).

#### Comment s'organiser ?

Sous l'impulsion du directeur d'unité, le centre de recherche de 400 agents a constitué un groupe de travail tout personnel confondu. Scientifiques et fonctions supports (chercheurs, encadrants, doctorants, ingénieurs, techniciens, secrétaires/gestionnaires) se retrouvent deux heures par mois afin de discuter des résultats de leur document unique RPS. Le directeur d'unité fait partie de ce groupe de travail, il prend part aux réflexions et à l'élaboration du plan d'action et s'assure de l'adhésion du collectif.

Lors de la première réunion, les esprits étaient naturellement tournés vers les priorités 1 et 2 - en rouge et orange dans le document unique. Mais au fur et à mesure des échanges, les agents ont vite compris les liens existants entre tous les facteurs de risques et ce, quelle que soit la couleur de la priorité. Le groupe de travail a partagé l'avancée de ses réflexions et a fait valider ses préconisations par les différentes instances du centre : conseils de centre et commission de communication.

#### Quelles mesures de prévention ont été mises en place ?

Dès la première réunion, le groupe a très vite ciblé un dysfonctionnement dans la communication, parfois déficitaire en fonction des postes et des activités. Cela s'explique, entre autres, par un manque de clarté dans la diffusion des propositions et décisions prises au sein des équipes et qui impactent tout le centre. Le groupe suggère donc que les propositions émises à la fin de toute commission soient établies de manière claire et concise. Elles devront être reportées dans un relevé de décisions qui sera distribué à l'ensemble du personnel du CRCINA. Le groupe réfléchit également à la réactualisation de l'intranet du centre. Un autre problème identifié par le groupe concerne les interruptions dans les activités, en particulier pour les agents administratifs. En attendant de comprendre réellement à quoi sont dues ces interruptions intempestives, le groupe propose d'afficher une signalétique sur les bureaux afin d'indiquer la disponibilité ou non des personnels.

Mejda Ben Slama

Tous les facteurs de risques psychosociaux sont liés les uns aux autres, et il n'est pas possible de trouver de solution toute faite. Comme le CRCINA, il est judicieux d'y aller pas à pas et de traiter dans un premier temps le ou les sujets estimés comme prioritaires par le groupe de travail.

1

2

3





# DU COTÉ DE...

## Deux nouvelles chargées de mission au BCPR

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le bureau de coordination de la prévention des risques (BCPR) a accueilli deux nouvelles personnes pour maintenir son expertise et soutenir l'action de l'Inserm vis-à-vis des risques professionnels dans les structures de recherche. Sylvie Ben Slama est ainsi la nouvelle chargée de mission risque biologique. Elle était auparavant conseillère de prévention de la délégation Paris 6-12 et possède aussi une longue expérience professionnelle au sein des laboratoires de recherche à l'Inserm. Anne-Christine Macherey quant à elle, est devenue chargée de mission risque chimique après avoir été notamment directrice de l'unité de Prévention du Risque Chimique (PRC) du CNRS.

Elles viennent ainsi compléter les effectifs du bureau et travailleront en pluridisciplinarité avec les 5 autres chargés de mission du BCPR et en lien étroit avec la coordination médicale et les médecins chargés de mission. Notre rôle est avant tout d'apporter un appui aux conseillers de prévention et aux délégations, et de piloter et coordonner la maîtrise des risques dans les structures de recherche afin de contribuer à l'amélioration des conditions de travail de tous.

## Un numéro Covid-19

Ce début d'année 2020 nous aura tous confrontés à une situation de travail sans précédent en raison de l'apparition d'un nouveau virus émergent, le Sars-cov-2. La mise en place du jour au lendemain des mesures de confinement, le plan de continuité puis de reprise d'activité

qui ont suivi, ont bouleversé notre organisation et ont eu un impact fort sur nos conditions de travail à tous. Cette situation sans précédent par sa fulgurance, son ampleur et sa durée, a nécessité une mobilisation et une adaptation rapide de tous les métiers de l'Inserm.

Il nous a semblé nécessaire de faire le point sur le vécu de cette crise à l'Inserm, du point de vue du réseau prévention, au sein d'une lettre OSS dédiée. Nous reviendrons donc sur cet évènement exceptionnel à tout point de vue à travers un numéro hors-série consacré à la Covid-19 et à la prévention des risques pour la santé et la sécurité au travail en temps de crise.

Etienne Pelletier



En raison de la pandémie de Covid-19 et des mesures sanitaires, beaucoup de rassemblements et manifestations sont annulés ou reportés. Nous reviendrons avec de nouvelles informations dans les prochains numéros.

## LE SAVIEZ-VOUS ?



### Une histoire du code vestimentaire dans les hôpitaux au 19<sup>e</sup> siècle

De nos jours en milieu hospitalier, la blouse est souvent blanche. Mais quand l'administration hospitalière a commencé à se structurer au 19<sup>e</sup> siècle, c'est encore le noir qui domine. Le personnel hospitalier est en effet largement composé des sœurs des congrégations religieuses qui soignent les pauvres depuis plusieurs siècles. Jusqu'en 1905, elles vont exercer leurs activités à l'hôpital sans quitter la tenue de leur ordre.

A la création de l'Assistance publique en 1849 et, afin d'affirmer son autorité et la dignité de ses missions, cette administration va imposer la blouse comme tenue réglementaire des soignants. Puis avec les découvertes sur les microbes et leurs mécanismes de propagation, de nouvelles règles d'hygiène et d'asepsie sont appliquées. Les blouses doivent être couvrantes, changées et désinfectées chaque jour. Mais le blanchissage à 90° décolore les teintures. Le blanc va alors s'imposer avec la toile de coton, le textile le plus résistant.

Adja Diop

Objectif Santé Sécurité - n° 15 - Nov 2020

